



JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- PV Comité Directeur des 05.11.2019 & 06.11.2019
- PV Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 05.11.2019
- Info PV Commission de Discipline du 06.11.2019
- PV Commission restreinte des Statuts & Règlements du 05.11.2019
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 29.10.2019
- Agenda Technique

COUPE DE FRANCE

Dans le cadre du 7ème tour de la Coupe de France, le CS MEAUX se déplacera en Moselle le dimanche 17 novembre 2019 pour affronter le C.A Boulay (R1).

Le District lui souhaite bonne continuation dans cette compétition

CALENDRIER

Mise à jour du calendrier des U16 D3C

TABLETTES

Nous vous informons que les tablettes supplémentaires commandées par les clubs suivants sont toujours disponibles au secrétariat :

**DAMMARTIN FUTSAL
TRILPORT**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE DU DISTRICT

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs

Avenue des Hyverneaux

77150 LESIGNY

(émargement à partir de 8 heures)

Les différents documents ont été envoyés aux clubs sur leurs messageries officielles

Nous rappelons aux clubs que seul le pouvoir original pourra être utilisé. Les personnes se présentant avec un pouvoir photocopié ne pourront pas représenter leur club lors des votes. Il en est de même avec les pouvoirs qui parviennent au District

TIRAGES DE COUPES

Retrouvez dans ce numéro

- ▶ Tirage des Coupes 77 & Comité U14

Prochain tour prévu le 30.11.2019

- ▶ Tirage de la Coupe 77 U18

Prochain tour prévu le 15.12.2019

ANNEXE FOOT ANIMATION

En annexe à ce journal vous trouverez les calendriers des critères Excellence - Espoir - Avenir des U13 aux U10



MISE A JOUR

Dans le cadre de l'Assemblée Générale, il est demandé à tous les clubs de mettre à jour leur Président sur Footclubs

COUPE DE FRANCE FEMININE

Le District félicite ses deux représentants VAL D'EUROPE 1 et VAUX LA ROCHETTE 1 qui se sont brillamment imposés face à leur adversaire et qui accèdent ainsi au tour suivant

NECROLOGIE

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de M. Jean-Jacques RAMJANE, vice-président du club d'EVERLY.

Le Président et tous les membres du District présentent à ses proches ainsi qu'à son club leurs plus sincères condoléances.

Agenda du District

SITE DE MONTRY

COMMISSION

Mardi 12 novembre 2019

Commission des Statuts & Règlements
17 heures 30

Mercredi 13 novembre 2019

Commission de Discipline
17 heures

Jeudi 14 novembre 2019

Commission d'Organisation des
Compétitions
14 heures

Vendredi 15 novembre 2019

Commission de Prévention Médiation
Education
18 heures 30

SITE DE MELUN

COMMISSION

Vendredi 08 novembre 2019

Comité Directeur
19 heures

MANIFESTATIONS

Vendredi 08 novembre 2019

Tests physique et théorique des arbitres JAD - FEMININES
19 heures – District site de MONTRY

Samedi 09 novembre 2019

Rattrapage test théorique des arbitres D3 – D4
7 heures 30 – District site de MONTRY

-
Stage technique des arbitres D3 - D4 - AFD
9 heures 30 – District site de MONTRY

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 09 & 10 novembre 2019



M. Abdelhak RAJI
06.43.70.72.10



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mardi 05 novembre 2019

Téléconférence

Présents : Philippe COLLOT - Pascal ANTONETTI - Christiane CAU - Daniel MALHERBE - Bernard MARMION - Patrick POIX - Abdelhak RAJI - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHM - Gérard VIVES

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif)

1. Foot Animation

Le Comité Directeur examine les propositions de modifications des Critériums formulées par l'Equipe Technique et la Commission Foot Animation.

Considérant le respect d'un nécessaire équilibre entre les montées et les descentes ainsi que la prise en compte des zones géographiques, le Comité Directeur valide les modifications.

Il note qu'un nouvel examen de la situation sera effectué au mois de janvier 2020.

2. Budget prévisionnel 2019-2020

Présentation du budget prévisionnel. Celui-ci est adopté à l'unanimité.



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mercredi 06 novembre 2019

Par voie électronique

Présents : Philippe COLLOT - Pascal ANTONETTI - Christiane CAU - Daniel MALHERBE - Bernard MARMION - Patrick POIX - Abdelhak RAJI - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHM - Gérard VIVES – Jean Marie RENAUD – Orlando JARDIM VIEIRA – Michel BORTOT – Monique MACHO – Pierre BILLARD – Stephanie DI BENEDETTO – Vincent DUPRE

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif)

Nomination, pour 6 ans, du Commissaire aux Comptes et de son suppléant :

Le Président informe, que le Comité Directeur doit se prononcer sur la nomination des Commissaires aux comptes pour la période 2019/2025.

Le Président propose au Comité Directeur de renouveler la nomination de MM. Gilles DEHAN (titulaire) et Eric GIDEL (Suppléant).

Adopté par le Comité Directeur.

Cette nomination sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 23/11/2019.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est donc modifié :

- *Accueil, Vérification des pouvoirs*
- *Vérification du Quorum*
- *Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales*
- *Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le Président du District*
- *Présentation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale*
- *Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2018*
- *Allocution du Président du District*
- *Allocution des Personnalités présentes*
- *Modification aux Statuts du District résultant des dispositions votées lors de l'Assemblée Générale FFF de décembre 2018 (information des membres)*
- *Rapport Moral de la saison 2018/2019*
- *Rapport Financier 2018/2019*
- *Intervention du Cabinet Comptable BIZOUARD*
- *Budget Prévisionnel 2019/2020*
- *Désignation des Commissaires aux Comptes période 2019-2025*

Titulaire : Gilles DEHAN Suppléant : Eric GIDEL

- *Résolution relative aux locaux du District à Melun*
- *Bilan des actions techniques 2018/2019*
- *Bilan des actions arbitrales 2018/2019*
- *Election au Comité Directeur d'un membre individuel*
- *Questions écrites des clubs*
- *Clôture de l'Assemblée*

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Président accueillera Madame la Préfète de Seine et Marne pour la signature d'une extension aux Procureurs du Protocole visant à réduire les incivilités dans le Football.

Puis, nous effectuerons la traditionnelle remise des médailles aux bénévoles de notre District avant de nous retrouver autour d'un moment de convivialité.



Commission Départementale

Surveillance des Opérations Electorales

PROCES-VERBAL du mardi 5 novembre 2019

Présidence : Bernard SALE

Secrétaire de séance : Patrick GAUDIN

Présents : Julio MARQUES - Luis REIS LAGARTO

Absents Excusés : Colette MARQUES - Dominique DA ROCHA

Absent non Excusé : Alain TORCHE

Assiste à la séance : Nicolas MAKSYMIUK (administratif)

La séance est ouverte par M. Bernard SALE, Président.

Il rappelle que cette Commission est prévue et figure à l'article 16 des Statuts du District.

Il est ensuite rappelé que des modifications statutaires ont été adoptées par l'Assemblée Fédérale du 8 décembre 2018 venant modifier l'article 16 des statuts du District.

Statuts du District :

« **Article 16 Commission de surveillance des opérations électorales**

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.

Elle a compétence pour :

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser à tout moment, au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats. »

Etude des candidatures au Comité Directeur du district Seine et Marne de Football :

Le Président Philippe COLLOT propose la candidature de **Dominique GODEFROY** comme membre individuel pour couvrir la vacance suite à la démission de Claude RICHE du Comité Directeur.

Vérifications des conditions générales d'éligibilité :

La Commission constate :

- Concernant l'obligation d'avoir 18 ans au moment de la candidature, il est procédé à une vérification via Foot 2000 de l'état civil du candidat. La Commission constate que la personne est majeure,
- Concernant l'obligation de détenir une licence depuis plus de six mois, elle constate à partir du logiciel Foot 2000 que le candidat est titulaire d'une licence depuis plus de six mois,
- Concernant les sanctions spécifiques au football, il est procédé à une vérification sur Foot 2000, le candidat n'est sous le coup d'une suspension de toutes fonctions officielles,
- Concernant l'obligation d'être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe, la Commission constate, à partir du logiciel Foot 2000, que le candidat habite sur le territoire de Seine et Marne,
- Concernant les inéligibilités dues à des peines prononcées par les autorités judiciaires, il a été demandé via l'appel à candidature que les candidats joignent un extrait de casier judiciaire ou une déclaration sur l'honneur de non condamnation. Le candidat fourni un extrait de casier judiciaire, celui-ci est vierge,
- Concernant le fait qu'un salarié du District ne peut être candidat, La Commission prend note que le candidat n'est pas salarié à ce jour.

La Commission confirme le respect de l'ensemble des conditions générales d'éligibilité pour le candidat,

Et en conséquence, la Commission déclare recevable la candidature de Dominique GODEFROY au titre de membre individuel du Comité Directeur.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 06 novembre 2019

Le Procès-Verbal des rencontres ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIER

Match 21499252
St Pathus 1 – Chelles 2
U14 D3A du 12/10/2019

Match 21483394
Pays Bières 5 – St Mard 5
CDM D1 du 27/10/2019

CHAMPIONNAT

Match 21480951
Presles 1 – Courtry 1
Seniors D2B du 03/11/2019

Match 21483424
St Mard 5 – Pomponne 5
CDM D1 du 03/11/2019

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

Match N°21495321
ST THIBAUT/LAGNY 1 – MEAUX ADOM 1
U18 D2A du 20/10/2019

DOSSIERS EN INSTRUCTION

Match 21910153
Bussy 2 – Jouy Yvron 2
Seniors D4C du 06/10/2019

Match 21910158
Pommeuse Fare. 1 – Bussy 2
Seniors D4C du 13/10/2019

Match 21910065
Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2
Seniors D3B du 13/10/2019



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 05 novembre 2019

Réunion restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité d'appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'annuaire du District Titre IV, article 31.1

Toute personne convoquée ou désirant être entendue par la Commission sera reçue à l'Espace Claude MAKSDUD, salle 1, où siège la Commission.

CHAMPIONNAT

**Match N°22113804
MONTEREAU 1 – AVON 1
D1 SENIORS du 17/11/2019**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Courrier du club d'AVON, demandant que le match retour se déroule sur son terrain, le club de MONTEREAU ayant déclaré forfait lors du match aller
Considérant que l'équipe 1 du club de MONTEREAU a été déclarée forfait lors du match aller du 08/09/2019,
Considérant l'article 23.8 du Règlement Sportif Général du District,
Après en avoir délibéré,
Décide,
Match retour à jouer le 17/11/2019 sur le terrain du club d'AVON

TERRAINS IMPRATICABLES

**Match N°21496816
BRIARD 2 – MORET-VENEUX 1
U16 D2C du 03/11/2019**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le terrain de BRIE COMTE ROBERT n'était pas fermé par arrêté municipal,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a jugé le terrain impraticable,
La Commission,
Après en avoir délibéré décide,

Dit Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.
Règlements généraux Titre III Article 20.6

**Match N°21493446
CESSON VSD 1 – LESIGNY 1
U18 D1 du 03/11/2019**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le terrain de CESSON n'était pas fermé par arrêté municipal,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a jugé le terrain impraticable,
La Commission,
Après en avoir délibéré décide,

Dit Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.
Règlements généraux Titre III Article 20.6

Match N°21922361
NANTEUIL 5 – MAISONCELLES 5
CDM D3 du 03/11/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de NANTEUIL a transmis l'arrêté municipal de fermeture, par la messagerie officielle, au club de MAISONCELLES et au DISTRICT le 02/11/2019 à 17h36, le match étant programmé le 03/11 à 9h30,

Considérant que la procédure a été respectée,

Jugeant en premier ressort

Dit match à jouer, la rencontre est reportée **à une date ultérieure**

Règlements généraux Titre III Article 20.5

Match N°21863642
INTER LOING/MONCOURT 1 – VARENNES 2
U16 D3E du 03/11/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de INTER LOING/MONCOURT a transmis l'arrêté municipal de fermeture, par la messagerie officielle, au club de VARENNES et au DISTRICT le 01/11/2019 à 20h26, le match étant programmé le 03/11 à 13h00,

Considérant que la procédure a été respectée,

Jugeant en premier ressort

Dit match à jouer, la rencontre est reportée **à une date ultérieure**

Règlements généraux Titre III Article 20.5

CONVOCATION

Match N°22066548
GRETZ TOURNAN 5 – PRESLES 5
CDM COUPE 77 du 20/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Evocation de la Commission suite au courriel en date du 22/10/19 du club de GRETZ TOURNAN sur la participation de M. Remi PIGNY en lieu et place de M. Steffen LALLUQUE, joueur de PRESLES

Considérant que le club de PRESLES a fourni ses observations

La Commission convoque pour sa réunion du 12/11/2019 à 19h00, à MONTRY

Du club de GRETZ TOURNAN:

- * M. Nicolas KAUFMANN, arbitre bénévole
- * M. Thomas TORIBIO, arbitre assistant bénévole
- * M. Alexandre ABOUDALCABOUROU, délégué
- * M. Roger MENDY, capitaine
- * M. Dominique FRESNE, dirigeant

Du club de PRESLES

- * M. Stephen BRUCTER, arbitre assistant bénévole
- * M. Patrick MIATTI, délégué
- * M. Justin CHAMPION, capitaine
- * M. Steffen LALUQUE, joueur
- * M. Remi PIGNY, joueur
- * M. Johnny JULIEN, joueur

EN COURS D'EXAMEN

**Match N°21863640
AVON/HERICY 2 – COMBS 1
U16 D3 du 20/10/2019**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 07 novembre 2019

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présents : Roland BENOIT - Francis BERNAVILLE - André LE MINOUX - Sylvère MULLER

Excusé : Jean-Yves MEUNIER

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

***Contrôle des feuilles de matchs toutes catégories des 26-27 octobre 2019 et 02-03 novembre 2019**

***Enregistrement et mise à jour des Retraits / Forfaits**

***Rappel des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.**

***Traitement des demandes d'horaires Spéciaux**

***Modifications d'horaires, Reports,**

***Vérification des Obligations des Clubs**

***Procède aux tirages de coupes :**

- Coupes 77 & Comité U14: date de jeu le 30/11/2019
- Coupes 77 U18: date de jeu le 15/12/2019

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

DEMANDES COMPLEMENTAIRES

Match 21863313 Petit Morin 1 – Jouarre 1 U16 D3B du 13/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Petit Morin**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (échec de connexion)

Considérant que le club de **Petit Morin** a transmis l'information suivante :

- le score de la rencontre (5 – 5)

La Commission demande au club de Petit Morin de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

La Commission demande au club de Jouarre de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match
- Confirmation du score de la rencontre (5 – 5)

Match 21903597 N.U.S.O. Foot 5 – Vaux Rochette 5 CDM D2C du 13/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de N.U.S.O. Foot informant la Commission d'une erreur dans la saisie du score

- le score inscrit sur la FMI (4 – 4) au lieu de (4 – 3)

La Commission demande au club de Vaux Rochette de transmettre les renseignements suivants :

- Confirmation du score de la rencontre (4 – 3)

Match 21903411 Villeroy 5 –Claye Souilly 5 CDM D2A du 06/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Villeroy**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de **Villeroy** a transmis les informations suivantes :

- le score de la rencontre (5– 4)
- feuille de match papier avec liste des joueurs de Villeroy

Considérant qu'après plusieurs demandes, le club de Claye Souilly n'a pas transmis à la Commission les informations demandées,

Considérant que le club de Claye Souilly n'a pas contesté le résultat indiqué par le club de Villeroy,

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de 5 buts à 4 en faveur de Villeroy.

Match 22066512 Villeparisis 22–Collegien/Croissy 22 Coupe Comité Vétérans +45 ans du 20/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Collegien/Croissy**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de **Collegien/Croissy** a transmis les informations suivantes :

- le score de la rencontre (2– 0)
- liste des joueurs de **Collegien/Croissy**

La Commission demande au club de Villeparisis de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match
- Confirmation du score de la rencontre (2 – 0)

Match 21902390 Pontault UMS 21 – Pommeuse F. 21 Vétérans +45 ans groupe E du 27/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Pontault**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de **Pontault** a transmis les informations suivantes :

- le score de la rencontre (0-1)

La Commission demande aux clubs de Pontault et de Pommeuse de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de 0 but à 1 en faveur de Pommeuse

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match n°21499238 U14 D3A du 02/11/2019

Ferté sous Jouarre 1 – Changis 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 22066575 Coupe 77 U16 du 20/10/2019

Mitry Mory 1 – Ozoir 1 (*en attente Original de la FM, le document fourni n'étant pas exploitable pour être scanné et mis en ligne*)

Match 21498440 U14 D1 du 12/10/2019

Bussy 2 – Champs 2 (*en attente Original de la FM, le document fourni n'étant pas exploitable pour être scanné et mis en ligne*)

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

Match 22066552 Coupe 77 CDM du 20/10/2019

Villeroy 5 – Bombon As 5

Considérant les informations transmises par l'arbitre officiel de la rencontre notamment le score de la rencontre 5 buts à 0 en faveur de Bombon

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (**0 but**) au club recevant **Villeroy 5** et d'attribuer le gain du match au club visiteur (**5 buts**) **Bombon As 5 qualifié pour le prochain tour de coupe 77 CDM**

Match 22066669 Coupe Comité Séniors du 20/10/2019

Bray /Montois 1 – Pays Créçois 2

Considérant les informations transmises par l'arbitre officiel de la rencontre notamment le score de la rencontre 8 buts à 1 en faveur de Pays Créçois

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (**0 but**) au club recevant **Bray/Montois 1** et d'attribuer le gain du match au club visiteur (**8 buts**) **Pays Créçois 2 qualifié pour le prochain tour de coupe Comité Séniors**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES

CHAMPIONNAT

Week-end du 02 & 03 novembre 2019

***Match n°21499238 U14 D3A du 02/11/2019**

Ferté sous Jouarre 1 – Changis 1

Considérant le courriel de La Ferté en date du 01/11/2019 déclarant Forfait pour la rencontre référencée ci-dessus ;

Considérant le courriel de Changis du 01/11/2019, indiquant que l'équipe se présenterait sur les installations de la Ferté S/J

Considérant le courriel du club de La Ferté du 2/11/2019, informant la Commission que suite à accords entre les 2 clubs la rencontre entre les 2 clubs était reportée à une date ultérieure,

- **La Commission demande au club de Changis de lui faire parvenir ses observations pour sa prochaine réunion**

Week-end du 09 & 10 novembre 2019

Match 21480828 Champs AS 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A du 10/11/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de Mitry Mory pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 15h30

En attente accord du club de **Champs AS**

Match 22141960 Mitry Mory 1 – Dammartin/Goelly 1 Coupe 77 U16 du 10/11/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de Mitry Mory pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de **Dammartin/Goelly**

Match 21498454 Vaires 1– Val d'Europe 1 U14 D1 du 09/11/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de Vaires pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 15h30

En attente accord du club de **Val d'Europe**

Match 21498972 Claye Souilly 2– Courtry 1 U14 D2A du 09/11/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de Claye Souilly pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h00

En attente accord du club de **Courtry**

Match 21499437 Provins-Sourdun 1 – Dammarie 2 U14 D3C du 09/11/2019

Demande de modification de date via Footclubs du club de Dammarie pour disputer la rencontre le 11/01/2020

En attente accord du club de **Provins-Sourdun**

Match 21482290 Plaine France 1– Meaux Portugais 1 Seniors D3A du 10/11/2019

Demande de modification de date via Footclubs du club de Plaine France pour disputer la rencontre le 17/11/2019

Refusé par le club de Meaux Portugais

Week-end du 16 & 17 novembre 2019

Match 21498459 Chelles 1– Val d'Europe 1 U14 D1 du 16/11/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de Chelles pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h30

Accord de la **Commission**

Match 21902139 Othis 22– Torcy PVM 21 Vétérans +45 Ans groupe B du 17/11/2019

Demande de modification de date via Footclubs du club d'Othis pour disputer la rencontre le 26/01/2020

En attente accord du club de **Torcy PVM**

Week-end du 30 novembre & 1^{er} décembre 2019

Match 219021151 Othis 22– Val d'Europe 22 Vétérans +45 Ans groupe B du 01/12/2019

Demande de modification de date via Footclubs du club d'Othis pour disputer la rencontre le 23/02/2020

En attente accord du club de **Val d'Europe**

FERMETURE DE TERRAINS

Merci aux clubs ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District Article 40.1

Club de Bussy :

Stade M. Herzog a Bussy, fermé : le dimanche 20 octobre 2019 - les 26-27 octobre 2019 - les 02 et 03 novembre 2019 - les 15 et 16 février 2020 - les 22 et 23 février 2020 - les 11 et 12 avril 2020 - 18 et 19 avril 2020 ainsi que les 1^{er} et 11 novembre 2019 - le lundi 13 avril 2020 – les 1^{er} et 8 mai 2020 – 1^{er} juin 2020

Club de Le Pin Villevaudé:

Stade R. Briançon à Le Pin :

- terrain d'honneur fermé du 21 octobre au 27 puis du 28 octobre au 3 novembre 2019 inclus (**prolongé jusqu'au 11 novembre 2019**)
- terrain synthétique fermé du 28 octobre au 3 novembre 2019 inclus (**prolongé jusqu'au 11 novembre 2019**)

Considérant que le club de Le Pin n'a pas proposé de terrain de repli pour le week-end du 2 et 3 novembre,

La Commission rappelle à l'ordre le club et lui rappelle qu'il doit proposer des terrains de repli en cas de fermeture prolongée. En cas de récidive, le règlement sera appliqué.

- **Match 21910069 Le Pin Villevaudé 2 – Lagny Messagers 2 Seniors D4B du 10/11/2019**

Considérant que le club de Le Pin a obtenu le prêt de l'installation de Saint Thibault à **13h00** pour la rencontre en référence

Considérant la planification des rencontres sur cette installation, la Commission donne son accord pour le coup d'envoi à **13H00**

Club d'Othis :

Stade Beaumarchais à Othis, fermé du 31 aout au 31 décembre 2019

TERRAINS AVIS CDTIS

Stade Clement PETIT, Terrain synthétique à Claye Souilly

Dans le cas d'une éventuelle fermeture des terrains en herbe pour les rencontres du 09 et 10 novembre 2019,

Demande du club de Claye Souilly, concernant l'utilisation du **terrain synthétique du stade Clement PETIT, à Claye Souilly**

Suite à l'avis favorable de la CDTIS pour l'utilisation du terrain synthétique du stade Clement PETIT, à Claye Souilly pour la rencontre :

- ***Match N°22113850 Claye Souilly 2– Lognes 1 Seniors D1 du 10/11/2019**

La Commission autorise cette rencontre à avoir lieu sur le terrain synthétique du stade Clement PETIT, à Claye Souilly

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

EQUIPE	CATEGORIE/DIVISION/POULE	MONTANT AMENDE
COULOMMIERS 1	U16 D3C	57.00 €
COSMO/MAREUIL 12	VETERANS D4B	57.00 €
NOISIEL 5	CDM D3A	57.00 €

OBLIGATIONS

**La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,
Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :**

MEAUX PORTUGAIS (547301)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **MEAUX PORTUGAIS** évolue en Seniors D3/A,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 3 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)
- ou
- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin)
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit

Considérant que le club de **MEAUX PORTUGAIS** ne répond pas aux obligations,

Considérant que le club de **MEAUX PORTUGAIS** se doit d'inscrire 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit,

Par ces motifs, La Commission laisse au club de **MEAUX PORTUGAIS** jusqu'au 13 novembre pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

MARNE VALLEE PORTUGAIS (532704)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **MARNE VALLEE PORTUGAIS** évolue en Seniors D3/D,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 3 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)
- ou
- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin)
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit

Considérant le retrait de son équipe U14 (D4) en date du 07/10/2019

Considérant que le club de **MARNE VALLEE PORTUGAIS** ne répond pas aux obligations,

Considérant que le club de **MARNE VALLEE PORTUGAIS** se doit d'inscrire 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit,

Par ces motifs, La Commission laisse au club de **MARNE VALLEE PORTUGAIS** jusqu'au 13 novembre pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

TURCS MONTEREAU (551828)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **TURCS MONTEREAU** évolue en Seniors D3/F,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 3 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin)
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit

Considérant que le club de **TURCS MONTEREAU** ne répond pas aux obligations,

Considérant que le club de **TURCS MONTEREAU** se doit d'inscrire 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit,

Par ces motifs, La Commission laisse au club de **TURCS MONTEREAU** jusqu'au 13 novembre pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

COLLEGIEN (535987)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **COLLEGIEN** évolue en Seniors D2/B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)
- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Extrait RG

« ...Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes, à la condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants. Toutefois, pour satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente doit compter dans son effectif, au minimum 3 licenciés de la catégorie concernée. ... »

Considérant qu'après contrôle des licenciés des catégories U16 et U14, il apparait que le club de Collegien ne dispose pas du nombre minimum de licenciés dans les catégories concernées

Par ces motifs, la Commission laisse au club de **COLLEGIEN** jusqu'au 13 novembre pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

Prochaine réunion le : **jeudi 14 novembre 2019 à 14H00**

Agenda Technique

FORMATIONS – OCTOBRE et DECEMBRE 2019

Objet	Date Début	Date Fin	Localité	Nbre inscrits	Places restantes
U9 - Module 7-8 ans	14/11/2019	15/11/2019	MELUN	COMPLET	
U11 - Module 9-10 ans	21/11/2019	22/11/2019	AVON	13	9
U15 - Module 13-14 ans	21/11/2019	22/11/2019	MONTRY	COMPLET	
U17-U19 - Module 15-18 ans	12/12/2019	13/12/2019	MELUN	10	12
SEN - Module Seniors	25/11/2019	26/11/2019	MONTRY	COMPLET	

LA FORMATION FUTSAL PREVUE LES 16 et 17 DECEMBRE 2019 est reportée.

Nous vous informerons par mail des nouvelles dates.

U16 D3 / Phase 1

120

* Match lever de rideau

Poule C

Début été : 13H Début hiver : 13H

Bussy 3	Chelles 2	Coulommiers 1	Dammartin/Goelly 2 remplace FC Cosmo/Mareuil 1 (F.G.)
Emerainville 1	Meaux Adom 1	Meaux Cs/Nanteuil 3	PlaineFrance/Ann/Bri 3
Thorigny 1	Val D'Europe 2	Villenoy 1	Villeparisis 2

Journée 01 - Aller 08/09/2019				Journée 12 - Retour 26/01/2020			
52496.	... - ...	10/11/19 12H	21863390	Chelles 2	- Thorigny 1	21863456	... - ...
52497.	... - ...	10/11/19	21863391	PlaineFrance/Ann/Bri 3	- Meaux Adom 1	21863457	... - ...
52498.	... - ...	10/11/19 14H	21863392	Meaux Cs/Nanteuil 3	- Villenoy 1	21863458	... - ...
52494.	... - ...		21863388	Dammartin/Goelly 2	- Val D'Europe 2	21863454	... - ...
52495.	... -FG		21863389	Villeparisis 2	- Emerainville 1	21863455	... -FG
52499.	FG- ...		21863393	Coulommiers 1	- Bussy 3	21863459	FG- ...
Journée 02 - Aller 22/09/2019				Journée 13 - Retour 01/03/2020			
52500.	2-1		21863394	Val D'Europe 2	- Villeparisis 2	21863460	... - ...
52502.	FG- ...		21863396	Emerainville 1	- PlaineFrance/Ann/Bri 3	21863462	FG- ...
52503.	FM-5		21863397	Villenoy 1	- Chelles 2	21863463 12H	... - ...
52504.	5-FM		21863398	Meaux Adom 1	- Coulommiers 1	21863464	... -FG
52505.	0-7		21863399	Bussy 3	- Meaux Cs/Nanteuil 3	21863465 14H	... - ...
52501.	... - ...		21863395	Thorigny 1	- Dammartin/Goelly 2	21863461	... - ...
Journée 03 - Aller 29/09/2019				Journée 14 - Retour 02/02/2020			
52506.	... -FG		21863400	Val D'Europe 2	- Emerainville 1	21863466	... -FG
52508.	4-0 12H		21863402	Meaux Adom 1	- Villeparisis 2	21863468	... - ...
52509.	6-1		21863403	Thorigny 1	- Meaux Cs/Nanteuil 3	21863469 14H	... - ...
52510.	10-1		21863404	Bussy 3	- PlaineFrance/Ann/Bri 3	21863470	... - ...
52511.	5-FM		21863405	Villenoy 1	- Coulommiers 1	21863471	... -FG
52507.	... - ...		21863401	Dammartin/Goelly 2	- Chelles 2	21863467 12H	... - ...
Journée 04 - Aller 06/10/2019				Journée 15 - Retour 08/03/2020			
52517.	3-1 05/10/19 14H		21863411	Meaux Cs/Nanteuil 3	- Meaux Adom 1	21863477	... - ...
52512.	1-1		21863406	Thorigny 1	- Val D'Europe 2	21863472	... - ...
52513.	3-5		21863407	PlaineFrance/Ann/Bri 3	- Villeparisis 2	21863473	... - ...
52515.	FG-FG		21863409	Coulommiers 1	- Emerainville 1	21863475	FG-FG
52516.	2-1 12H		21863410	Chelles 2	- Bussy 3	21863476	... - ...
52514.	... - ...		21863408	Dammartin/Goelly 2	- Villenoy 1	21863474	... - ...

Journée 05 - Aller 13/10/2019				Journée 16 - Retour 22/03/2020			
52518.	15-0	21863412	Val D'Europe 2	-	PlaineFrance/Ann/Bri 3	21863478	... -...
52519.	0-33	21863413	Villenoy 1	-	Thorigny 1	21863479	... -...
52520.	5-FM	21863414	Villeparisis 2	-	Coulommiers 1	21863480	... -FG
52522.	FG-...	21863416	Emerainville 1	-	Meaux Cs/Nanteuil 3	21863482 14H	FG-...
52521.	... -...	21863415	Bussy 3	-	Dammartin/Goelly 2	21863481	... -...
52523.	... -...	21863417	Meaux Adom 1	-	Chelles 2	21863483 12H	... -...
Journée 06 - Aller 03/11/2019				Journée 17 - Retour 29/03/2020			
52524.	0-28	21863418	Villenoy 1	-	Val D'Europe 2	21863484	... -...
52525.	FG-...	21863419	Coulommiers 1	-	PlaineFrance/Ann/Bri 3	21863485	FG-...
52526.	3-1	21863420	Thorigny 1	-	Bussy 3	21863486	... -...
52527.	2-1 14H	21863421	Meaux Cs/Nanteuil 3	-	Villeparisis 2	21863487	... -...
52529.	... -FG 12H	21863423	Chelles 2	-	Emerainville 1	21863489	... -FG
52528.	... -...	21863422	Dammartin/Goelly 2	-	Meaux Adom 1	21863488	... -...
Journée 07 - Aller 17/11/2019				Journée 18 - Retour 19/04/2020			
52530.	... -FG	21863424	Val D'Europe 2	-	Coulommiers 1	21863490	... -FG
52531.	... -...	21863425	Bussy 3	-	Villenoy 1	21863491	... -...
52532.	... -...	21863426	PlaineFrance/Ann/Bri 3	-	Meaux Cs/Nanteuil 3	21863492 14H	... -...
52533.	... -...	21863427	Meaux Adom 1	-	Thorigny 1	21863493	... -...
52534.	... -...	21863428	Villeparisis 2	-	Chelles 2	21863494 12H	... -...
52535.	FG-...	21863429	Emerainville 1	-	Dammartin/Goelly 2	21863495	FG-...
Journée 08 - Aller 24/11/2019				Journée 19 - Retour 26/04/2020			
52536.	... -...	21863430	Bussy 3	-	Val D'Europe 2	21863496	... -...
52537.	... -FG 14H	21863431	Meaux Cs/Nanteuil 3	-	Coulommiers 1	21863497	... -FG
52538.	... -...	21863432	Villenoy 1	-	Meaux Adom 1	21863498	... -...
52539.	... -... 12H	21863433	Chelles 2	-	PlaineFrance/Ann/Bri 3	21863499	... -...
52540.	... -FG	21863434	Thorigny 1	-	Emerainville 1	21863500	... -FG
52541.	... -...	21863435	Dammartin/Goelly 2	-	Villeparisis 2	21863501	... -...
Journée 09 - Aller 01/12/2019				Journée 20 - Retour 03/05/2020			
52542.	... -...	21863436	Val D'Europe 2	-	Meaux Cs/Nanteuil 3	21863502 14H	... -...
52543.	... -...	21863437	Meaux Adom 1	-	Bussy 3	21863503	... -...
52544.	FG-...	21863438	Coulommiers 1	-	Chelles 2	21863504 12H	FG-...
52545.	FG-...	21863439	Emerainville 1	-	Villenoy 1	21863505	FG-...
52546.	... -...	21863440	PlaineFrance/Ann/Bri 3	-	Dammartin/Goelly 2	21863506	... -...
52547.	... -...	21863441	Villeparisis 2	-	Thorigny 1	21863507	... -...

Journée 10 - Aller				Journée 21 - Retour			
08/12/2019				17/05/2020			
52548.	... - ...		21863442	Meaux Adom 1	- Val D'Europe 2	21863508	... - ...
52549.	... - ...	12H	21863443	Chelles 2	- Meaux Cs/Nanteuil 3	21863509	14H ... - ...
52550.	... - FG		21863444	Bussy 3	- Emerainville 1	21863510	... - FG
52551.	... - FG		21863445	Dammartin/Goelly 2	- Coulommiers 1	21863511	... - FG
52552.	... - ...		21863446	Villenoy 1	- Villeparisis 2	21863512	... - ...
52553.	... - ...		21863447	Thorigny 1	- PlaineFrance/Ann/Bri 3	21863513	... - ...
Journée 11 - Aller				Journée 22 - Retour			
19/01/2020				24/05/2020			
52554.	... - ...		21863448	Val D'Europe 2	- Chelles 2 Meaux	21863514	12H ... - ...
52555.	FG - ...		21863449	Emerainville 1	- Adom 1	21863515	FG - ...
52556.	... - ...	14H	21863450	Meaux Cs/Nanteuil 3	- Dammartin/Goelly 2	21863516	... - ...
52557.	... - ...		21863451	Villeparisis 2	- Bussy 3	21863517	... - ...
52558.	FG - ...		21863452	Coulommiers 1	- Thorigny 1	21863518	FG - ...
52559.	... - ...		21863453	PlaineFrance/Ann/Bri 3	- Villenoy 1	21863519	... - ...

Coupe 77 U18 / Phase 1**241**

* Match lever de rideau

Poule Unique

Début été : 13H Début hiver : 13H

Date match : 15/12/2019

58389.1	22192694	Villeparisis 1	- Ozoir 1	Aller
58390.1	22192695	Cesson Vsd Es 1	- Gatinais Val Loing 1	Aller
58391.1	22192696	Savigny Fc 1	- Lesigny U.S.C. 1	Aller
58392.1	22192697	Combs C.A. 1	- Meaux Academy Cs 2	Aller
58393.1	22192698	Vaux Rochette Fc 1	- Quincy 1	Aller
58394.1	22192699	Le Mee Sp. Sect Foot 2	- Fc Varennes 1	Aller
58395.1	22192700	Gretz Tournan 1	- Coulommiers 1	Aller
58396.1	22192701	Othis C.O. 1	- Montereau 1	Aller
58397.1	22192702	Dammartin Cs 1	- Brie Fc 1	Aller
58398.1	22192703	Dammarie Fc 1	- Val De L'Yerres 1	Aller
58399.1	22192704	Magny 1	- Pontault Ums 1	Aller
58400.1	22192705	Courtry 1	- Ponthierry Us 1	Aller
58401.1	22192749	Senart Moissy 2	- Provins Sourdun Esp 1	Aller
58402.1	22192750	Val De France 1	- Meaux Adom 1	Aller
58403.1	22192751	Val D'Europe 1	- St Pathus Oissey Es 1	Aller
58404.1	22192752	Claye Souilly 2	- Longueville Sclnsb 1	Aller
58405.1	22192753	Presles/Chevry 1	- Ferte S/J 1	Aller
58406.1	22192754	Briard S.C. 1	- Brie Est/Buceenne 1	Aller
58407.1	22192758	Lieusaint Foot As 1	- Nanteuil Les Meaux 1	Aller
58408.1	22192759	Moret-Veneux Sab. Fc 1	- Fc Bray/Montois 1	Aller
58409.1	22192849	Chelles 1	- Lognes 1	Aller
58410.1	22192850	Thorigny 1	- Vaires 1	Aller
58411.1	22192851	Avon/Hericy 1	- Non affecté 1	Aller

Coupe 77 U14 / Phase 1**230****Poule Unique**

Début été : 15H30 Début hiver : 15H30

* Match lever de rideau

Date match : 30/11/2019

55287.1	...	22084129	Vaires 1	- Ponthierry Us 1	19/10/2019	Aller
58412.1	...	22192857	Pays Crecois 1	- Moussy Neuf Es 1		Aller
58413.1	...	22192858	Val D'Europe 1	- Senart Moissy 3		Aller
58414.1	...	22192859	Longueville Scnsb 1	- Fc Guignes 1		Aller
58415.1	...	22192860	Champs 2	- Val De France/Le Pin 1		Aller
58416.1	...	22192861	Gretz Tournan 1	- Mitry Mory 1		Aller
58417.1	...	22192862	Changis 1	- Ozoir 1		Aller
58418.1	...	22192863	Courtry 1	- Briard S.C. 1		Aller
58419.1	...	22192864	Villeparisis 1	- Montereau 1		Aller
58422.1	...	22192867	Chelles 1	- Non affecté 2		Aller
58423.1	...	22192868	Bussy 2	- Non affecté 3		Aller
58424.1	...	22192869	Bagneaux Nem. E. 1	- Non affecté 4		Aller
58425.1	...	22192870	Savigny Fc 2	- Non affecté 5		Aller
58426.1	...	22192873	Trilport Usf 1	- Non affecté 6		Aller
58427.1	...	22192874	Claye Souilly 2	- Non affecté 7		Aller
58428.1	...	22192875	Breuilloise 1	- Non affecté 8		Aller

Coupe Comite U14 / Phase 1**231****Poule Unique**

Début été : 15H30 Début hiver : 15H30

* Match lever de rideau

Date match : 30/11/2019

58429.1	22192903	St Pathus 1	- Val De France/Le Pin 3	Aller
58430.1	22192904	Avon/Hericy 1	- Lesigny/Servon 1	Aller
58431.1	22192905	Moret-Veneux Sab. Fc 1	- Quincy 1	Aller
58432.1	22192906	Lagny/St Thibault 1	- Briard S.C. 2	Aller
58433.1	22192907	Lognes 1	- Meaux Cs/Nanteuil 4	Aller
58434.1	22192908	Presles/Chevry 1	- Non affecté 1	Aller
58435.1	22192909	Boissise Pringy Us 1	- Non affecté 2	Aller
58436.1	22192910	Savigny Le Temple Fc 3	- Non affecté 3	Aller
58437.1	22192911	Chelles 2	- Non affecté 4	Aller
58438.1	22192912	Bussy 3	- Non affecté 5	Aller
58439.1	22192913	Meaux Academy Cs 3	- Non affecté 6	Aller
58440.1	22192914	Vaires 2	- Non affecté 7	Aller
58441.1	22192915	Pays Bieres 1	- Non affecté 8	Aller
58442.1	22192917	Combs C.A. 1	- Non affecté 9	Aller
58443.1	22192918	Le Mee Sp. Sect Foot 2	- Non affecté 10	Aller
58444.1	22192919	Gretz Tournan 2	- Non affecté 11	Aller